



E-Revue

Journal électronique de l'Association Africaine du Commerce des Semences

Avril 2005

Dans cette édition :

- **Congrès de l'AFSTA 2005 en bref**
- **Renforcement du commerce des semences en Ouganda**
- **Information sur l'ISTA et l'OCDE**
- **L'ACSDA et l'émergence du secteur semencier privé au Congo**

CONGRES DE L'AFSTA 2005 EN BREF

*Par Justin Rakotoarisaona
Secrétaire Général de l'AFSTA*

Le congrès annuel 2005 de l'Association Africaine du commerce des Semences (AFSTA) qui s'est tenu du 16 au 18 mars 2005 à Yaoundé, Cameroun a vu la participation de 97 délégués venant de 35 pays, entre autres, les organisations semencières régionales et internationales. C'était une excellente occasion pour les participants de discuter et d'échanger des informations et de points de vue entre eux-mêmes. Le Ministre d'Agriculture et Développement Rural du Cameroun a honoré de sa présence la cérémonie d'ouverture. Toutes les sessions techniques sur des thèmes importants tels que le commerce des semences maraichères, les droits de propriété intellectuelle, l'Accord de Transfert de Matériel, les règles d'arbitrage, les réglementations de biosécurité et la co-existence des semences GM et non-GM étaient bien suivies. Le congrès était précédé d'un atelier de demi-journée sur la protection des obtentions variétales animées par l'UPOV (Union pour la Protection des Obtentions Végétales) et d'un autre atelier de demi-journée sur les semences coton animé par la Syngenta Agro.

L'Assemblée Générale de l'AFSTA du 18 mars 2005 a adopté un document de position sur les Droits de Propriété Intellectuelle (DPI). D'autres documents de position, entre autres, sur l'Accord du Transfert Matériel et sur la Coexistence de

GM et non-GM seront rédigés. Une nouvelle stratégie pour faire face aux défis de l'industrie semencière africaine a été aussi adoptée. Les objectifs pour l'AFSTA en 2005/2006 restent l'organisation des formations techniques relatives aux semences pour renforcer la capacité de ses membres à savoir la formation sur l'Accord de Transfert Matériel (MTA) et sur la Coexistence des semences GM et non-GM prévue pour le 17 et le 18 octobre 2005 à Nairobi, Kenya. L'AFSTA continuera à soutenir activement le processus d'harmonisation des législations semencières dans les sous-régions.

Il a été confirmé que le congrès annuel 2006 sera tenu à Entebbe, Ouganda du 28 au 31 mars 2006. Le Comité National d'Organisation du congrès 2006, présidé par Mlle Joséphine Okot, a beaucoup travaillé pour assurer qu'il satisfera à vos attentes pour tous ses aspects.

RENFORCEMENT DU COMMERCE DES SEMENCES EN OUGANDA

*Par Joséphine OKOT,
DG de Victoria Seeds – Ouganda*

L'Ouganda a voulu adhérer au système des semences de l'Organisation de coopération et de développement Economique (OCDE) et obtenir une accréditation de l'Association Internationale des Essais des Semences (ISTA). L'absence d'un système international de certification des semences en Ouganda reste un frein et une contrainte majeure pour le

développement du marché des semences car les sociétés semencières ne peuvent pas exporter au pays voisin tel que le Kenya qui est un pays membre de l'OCDE.

L'Association du Commerce des Semences de l'Ouganda (USTA) reconnaît que l'enlèvement de telles contraintes aidera le secteur semencier privé ougandais à extérioriser tous ses potentiels et à améliorer l'accès des agriculteurs aux semences de qualité. L'USTA a tenu un atelier de planification stratégique du 13 au 14 février 2004 pour développer une stratégie en vue de faire face aux contraintes au développement du marché des semences. Cet atelier a adopté une vision/mission claire avec son plan de mise en œuvre qui guide l'USTA à affronter ces défis actuels en vue d'aider ses membres à accomplir leurs objectifs. Les stratégies retenues pour faire face à ces défis sont les suivantes :

- Retenir membres de l'USTA toutes les sociétés et tous les groupes qui travaillent dans les domaines de développement, de production et de commerce des semences.
- Établir et mettre en vigueur un code de conduite appliqué par tous les membres pour assurer des pratiques qui respectent l'éthique du métier des semenciers.
- Établir une forte relation de travail avec les personnes clés du secteur public et avec les représentants du secteur agricole pour un conseil efficace.
- Faire du lobbying pour la politique et la législation en vue de soutenir le développement de l'industrie semencière privée en Ouganda et pour élargir les sources de fonds pour assurer une stabilité financière.
- Ajouter une valeur à l'industrie semencière en établissant une base de données commerciale.
- Renforcer les capacités des membres à travers le développement et la mise en œuvre du programme de formation surtout dans les domaines de la certification des semences, de la

gestion des associations et du développement de ressource.

- Elaborer un manuel pour la production des semences et pour l'assurance de la qualité à l'usage des membres en vue de mettre sur le marché des semences de qualité.

Le résultat positif de cet effort était la visite d'une équipe d'évaluation de l'OCDE en Ouganda du 10 au 18 juillet 2004 pour évaluer la capacité du pays pour l'adhésion aux systèmes des semences. Cette visite a abouti à la recommandation de l'admission de l'Ouganda au système des semences de l'OCDE en 2005/2006. C'est un grand bond en avant pour permettre à l'Ouganda d'exporter ses semences aux marchés internationaux.

INFORMATION SUR L'ISTA ET L'OCDE

*Par Dr. Wynand van der Walt,
Membre à vie de l'AFSTA*

ISTA

L'Association Internationale des Essais des Semences (ISTA), est une association non gouvernementale représentant les laboratoires des semences et sert à établir des règles d'Essais des semences harmonisés. Ces règles se trouvent dans le manuel de l'ISTA. L'association utilise l'expertise internationale des quelques 250 scientifiques et techniciens semenciers pour ses 17 comités techniques. L'information est disponible sur son site Web www.seedtest.org et des communications peuvent être envoyées par e-mail (ista.office@ista.ch) au Secrétaire Général de l'ISTA, Dr Michael Muschick, à ses bureaux en Suisse. Traditionnellement, les membres de l'ISTA ont été des stations officielles d'Essai des semences du gouvernement, mais depuis 1999, des expériences ont été faites avec une grande gamme des laboratoires des sociétés semencières pour évaluer leur niveau d'expertise. Ce projet a été conclu en juillet 2004 et on a découvert que l'essai des semences des sociétés est aussi bon que celui des laboratoires du gouvernement. Suite à un

amendement à la Constitution de l'ISTA, tous les laboratoires d'essais des semences peuvent actuellement faire une demande d'accréditation à l'ISTA et s'ils remplissent toutes les exigences du Programme d'Assurance de Qualité, ils seront autorisés à délivrer un certificat international de l'ISTA pour un lot des semences.

Le système de l'agriculture biologique exige que seules des semences produites biologiquement sont utilisées. Il exige aussi que le lot des semences ne contienne aucune semence GM. L'ISTA suit et évalue actuellement des essais des semences biologiques pour assurer que de telles semences satisfont aux mêmes exigences pour la germination, la pureté, la santé comme les autres semences et ne contiennent aucune semence GM. Les expériences sur le « ring testing » pour détecter la présence des semences GM dans les lots des semences ont progressé jusqu'à l'étape où les fausses lectures positives et négatives ont été réduites aux bas niveaux. Les trois cycles de test de GM sur le maïs iront maintenant au soja dans le quatrième cycle.

Les publications qui sont disponibles en ligne dans la Bibliothèque de l'ISTA peuvent être visitées sur <http://www.seedtest.org/en/home.html> à savoir les Règles Internationales d'Essai des Semences - Édition 2005, Catalogue de l'ISTA sur l'échantillonnage des semences et le programme de travail de l'ISTA approuvé pour les Comités Techniques de 2004 à 2007. Les parties intéressées peuvent s'abonner aussi gratuitement au Bulletin « Science et Technologie des semences » ou télécharger des résumés à partir du lien <http://www.seedtest.org/en/content--1--1157.html>

Deux ateliers ont été programmés pour 2005 : l'atelier sur l'humidité des semences et l'atelier sur le Tetrazolium sur l'arbre et l'arbrisseau.

OCDE

Le Protocole de Cartagena sur la Biosécurité provient de la Convention sur

la Biodiversité et le protocole traite spécifiquement du mouvement transfrontière des organismes vivants modifiés qui résultent des certaines techniques de la biotechnologie moderne pouvant avoir des effets adverses sur l'environnement et sur la santé humaine. Une attention particulière a été accordée aux organismes qui sont prévus pour être utilisés dans l'environnement et cela a des implications directes au commerce international des semences. Le bureau des systèmes des semences de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a proposé que les pays qui adhèrent aux systèmes de certification semences de l'OCDE puissent délivrer des certificats et des étiquettes des semences conformes aux exigences du protocole.

La réunion annuelle de 2004 a discuté des documents de projet pour être utilisés par les pays sur une base volontaire. La réunion a décidé d'avoir le groupe consultatif pour considérer divers commentaires présentés par les représentants. Au moment de la réunion, la plupart des 52 pays participant aux systèmes des semences et le bloc de l'Union Européenne avaient adhéré aussi bien à la CBD et q'au Protocole. Les pays africains comprennent l'Egypte, le Kenya, la Afrique du Sud, et la Tunisie. Le Maroc et le Zimbabwe sont encore dans le processus d'adhésion au Protocole.

Plusieurs pays ont fait un rapport sur le progrès des expérimentations de l'OCDE sur l'accréditation de l'échantillonnage et du test des semences sur cinq groupes d'espèces. L'Afrique du Sud avait cinq sociétés qui ont participé au coton, au ryegrass, au tournesol, au maïs et au soja. Après avoir testé de nouveau quelques échantillons, l'écart des échantillons a été réduit à 1,7%.

La réunion de l'OCDE a recommandé l'admission de l'Ouganda aux systèmes des semences de l'OCDE pourvu qu'il rectifie les points défectueux, soumette une liste des variétés éligibles pour la certification, et fasse un rapport d'avancement aux réunions de 2005 et 2006.

L'ACSDA ET L'EMERGENCE DU SECTEUR SEMENCIER PRIVE AU CONGO

Par Roger Babady, Président de l'ACSDA

L'Association Congolaise Semence et Développement Agricole (ACSDA) est une jeune association créée le 19 mars 2002. Elle regroupera à terme tous les acteurs du secteur semencier en particulier et agricole en général du Congo, notamment ceux du secteur privé.

Vision

Mettre en valeur le potentiel du Congo avec les partenaires nationaux et internationaux pour produire des semences de qualité. En effet, une centaine de milliers d'hectares de la surface totale du Congo (342.000 km²) sont des terres arables et il possède la plus grande réserve en eau en Afrique et la deuxième du monde. La population est de 2,8 millions.

Objectifs

- Créer un cadre d'échange, d'informations et d'actions pour l'industrie et le commerce des semences au Congo et en Afrique ;
- Défendre les intérêts de l'industrie et du commerce des semences au Congo ;
- Promouvoir et développer l'industrie semencière afin d'améliorer la production agricole congolaise et africaine ;
- Lancer effectivement une production semencière privée au Congo.

A court terme l'ACSDA travaille encore plus activement pour arriver à obtenir d'autres acquis qui vont permettre l'émergence de l'industrie semencière privée :

- Faire de la loi temporaire (3 ans) sur l'exonération de taxe sur l'importation des semences une loi à durée illimitée ;
- Sensibiliser les acteurs du secteur semencier sur l'intérêt d'une association nationale afin d'augmenter le nombre de membres effectifs pour sa stabilité financière ;

- Favoriser l'implantation de magasins des semences en zone rurale pour satisfaire les besoins des producteurs ;
- Préparer sa participation au programme de l'AFSTA 2005 et toutes les réunions et les événements prévus ;
- Aider les entreprises semencières à mettre en place les bases de la production semencière privée au Congo.

Réalisations

Parmi ses réalisations après son lancement officiel le 10 septembre 2004 à Brazzaville, avec l'appui de l'Association Africaine du commerce des semences (AFSTA) et de l'Association du Commerce des Semences Américaine (ASTA), on peut distinguer :

- Reconnaissance en tant que représentant de l'industrie semencière privé par les partenaires de développement (Ministère de l'Agriculture, FAO, PNUD, etc.),
- Avec la participation active de l'ACSDA, application effective de la loi sur l'exonération de taxe sur les semences importées en 2005, votée en 2004 pour 3 ans mais non appliquée pendant 2004.

ÉQUIPE D'ÉDITION :

- Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA
- Susan Miyengi, Assistante de l'AFSTA

L'équipe d'édition remercie ceux qui ont contribué à ce journal.

Désistement : L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA)

P.O Box 2428 - 00202 KNH Nairobi – Kenya

Tel: (+254-20) - 272 7860 / 272 7853

Fax: (+254-20) - 272 7861

E-mail: afsta@afsta.org

Site web: www.afsta.org